

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

Vesoul, le 17 JAN 2007

AFF.SUIVIE PAR : M. Tony MENANTEAU
Tél : 03 84 77 70 35
Mél : tony.menanteau@haute-saone.pref.gouv.fr

COMPTE RENDU
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
DE LA BASE AERIENNE 116 LUXEUIL-ST-SAUVEUR
DU 5 DECEMBRE 2006

Participaient à cette réunion présidée par M. LE MERRER, Sous-Préfet de l'arrondissement de Lure :

M. le Colonel Richard REBOUL	Commandant la BA 116
M. le Colonel Pierre RAFFAITIN	Commandant le groupement de gendarmerie départementale
M. le Lieutenant-Colonel GUILLEMAIN	Délégué militaire départemental adjoint
M. le Commandant Denis LAPREVOTE-TARNAUD	Représentant le directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. Christophe FOTRE	Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
M. Gérard FUMEY	Représentant le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
M. Jérôme RAIBAUT	Représentant la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales
M. Jean-Louis GUERRIERO	Représentant le président du Conseil général
M. Michel RICHARD	Représentant le maire de LUXEUIL
M. Guy CHRETIEN	Maire de BAUDONCOURT
M. Olivier KALIS	Maire de BREUCHES
M. Jean-Pierre VIGNERON	Maire de SAINTE-MARIE-EN-CHAUX
M. Jean-Marie GEHIN	Représentant le maire de SAINT-SAUVEUR
M. Henri GIROD	Maire de LA CHAPELLE-LES-LUXEUIL
M. Jean-Marie EUVRARD	Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Saône
M. Bruno SIMARD	Représentant le président de la chambre des métiers de la Haute-Saône
M. Bernard MAIRE	Représentant le président de la chambre d'agriculture de la Haute-Saône
M. Tony MENANTEAU	Adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civile

Etaiant excusés :

- Monsieur le Général GOUGEON, commandant la région aérienne nord,
- Monsieur le directeur régional de l'environnement,
- Monsieur le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et les installations intéressant la défense (DSND).

PROPOS INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET

Monsieur le Sous-Préfet remercie les membres de la commission et ouvre la séance. Il rappelle l'importance stratégique du dispositif de dissuasion nucléaire et le fondement juridique de la commission locale d'information créée par arrêté ministériel du 17 juillet 2003.

L'objectif de cette commission est d'informer le public sur l'impact des activités nucléaires sur la santé et l'environnement. A ce titre, l'esprit de transparence, la coopération mutuelle entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales doivent prévaloir dans le respect des dispositions relatives aux secrets protégés par la loi.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que le plan particulier d'intervention a été réactualisé en décembre 2005, en concertation avec les maires des 11 communes limitrophes de la base aérienne 116. Ce document prescrit les conditions d'intervention en cas d'accident dont les effets dépasseraient les limites territoriales de l'installation militaire.

L'information de la population est assurée par les services de l'Etat au travers du dossier départemental des risques majeurs (DDRM) en cours de réactualisation, et d'une brochure relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers exposés à un risque naturel ou technologique, diffusée en novembre 2005.

En outre, une plaquette d'information consacrée aux risques inhérents aux activités de la base aérienne sera mise à la disposition des maires lors de deux conférences organisées par la sous-préfecture de Lure, le 19 décembre 2006 et au cours du mois de janvier 2007.

Monsieur le Sous-Préfet souligne la qualité des relations entre les autorités civiles et militaires, et l'implication du colonel commandant la BA 116 sur les questions de sécurité.

INTERVENTION DU COLONEL REBOUL

Le Colonel REBOUL présente en quatre points les risques liés aux activités nucléaires de la BA 116 :

- les unités de mesures : Becquerel, Gray et Sievert ;
- la radioprotection : surveillance du personnel de la base (250 personnes), de l'environnement et réalisation en 2003 d'un document référentiel sur l'état de la radioactivité sur le site, intitulé "blanc radiologique" ;
- la mise en perspective du risque professionnel avec les mesures de radioactivité naturelle, médicale et celles liées aux activités nucléaires dans le monde ;
- les risques liés au système d'arme Air sol moyenne portée (ASMP) : le missile est composé d'une tête nucléaire et d'un vecteur dont les éléments sont extrêmement stables. Les risques sont de deux types : risques de dissémination de poussières à la suite d'un incendie prolongé ; risques de dissémination de débris de plutonium 239 consécutivement à une attaque conventionnelle ayant entraîné une explosion.

Pour faire face à ces risques, le poste de commandement sécurité nucléaire de la BA 116 est armé en permanence. Les opérations d'entraînement à la mise en œuvre de l'ASMP sont régulières et contrôlées par les officiers spécialisés.

Par ailleurs, le gabarit de sécurité est majorant et contient l'ensemble de la contamination, si bien que la "plume", c'est-à-dire la zone pouvant être impactée, calculée par le commissariat à l'énergie atomique (CEA) est plus petite que le gabarit pratiqué sur la base, tous facteurs majorants compris.

QUESTIONS/REPONSES

M. le maire de Saint-Sauveur s'interroge sur la réaction des autorités militaires en cas de prélèvement positif dans l'environnement. Le Colonel REBOUL répond qu'une zone de sécurité exclusive serait aussitôt définie et que les services compétents extérieurs à la BA 116 en chercheraient la cause.

En réponse à M. FUMEY, le Colonel précise qu'aucun avion ne vole avec une arme réelle : une maquette très réaliste est utilisée pour les exercices et les entraînements.

Enfin, il sera précisé par écrit à M. MAIRE les critères qui ont présidé au choix des fermes agricoles pour les prélèvements de lait réalisés par le service de protection radiologique des armées (SPRA).



Monsieur le Sous-Préfet remercie les membres de la commission et le Colonel commandant la BA 116 pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé.

Le Sous-Préfet


Jean-Yves LE MERRER

